

**SERVICE DES SOINS DE SANTE****Notre email:** [meddev@riziv-inami.fgov.be](mailto:meddev@riziv-inami.fgov.be)**Tél. :** 02/739.70.97**Nos références:** 1270/OMZ-CIRC/PRES-2021-1F**Bruxelles, le 11/01/2021****Objet****Création de la prescription médicale relative à la délivrance de prothèses des membres inférieurs avec un genou mécatronique (annexe 21ter), à partir du 1<sup>er</sup> février 2021**

Cher docteur,

Le Règlement du 16 janvier 2020, publié au Moniteur belge du 1 décembre 2020, crée une prescription médicale pour prothèse des membres inférieurs avec un genou mécatronique (annexe 21ter). Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021.

Ce document est nécessaire pour prescrire une genou mécatronique dans la nouvelle nomenclature de l'article 29 (remboursement des orthopédistes/prothésistes) qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2021.

Ce document est disponible sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :  
<https://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/orthopedistes/Pages/formulaires-orthopediste.aspx>

**Questions**

Si vous avez des questions concernant cette nouvelle prescription, veuillez les envoyer au correspondant susmentionné. Vous recevrez une réponse dans les meilleurs délais.

\* \* \*

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Brieuc VAN DAMME

Directeur-général des soins de santé

Avenue de Tervueren 211 B-1150 Bruxelles

**Heures d'ouverture des bureaux :** de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

